

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE  
DU JEUDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2016 A 19H00**

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

**Date de convocation** : 14 novembre 2016

**Membres présents** : Mesdames Eliane BAYON, Marie LEBRE, Sylvie CHEVAILLIER, Georgette DUBOIS, Corinne PERRET, Nadine COURTIAL, Stéphanie VIAL, Emilie BOUTHEON et Carole GOUTTE. Messieurs Thierry LASSABLIERE, Louis DI BARTOLOMEO, Jean-Jacques MURE, Bruno ZMYSLONY, Jean-Paul TISSOT et Eric VINCENT.

**Membres absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : Nadine COURTIAL

Le compte-rendu du mois de Novembre sous la proposition de M. le Maire et sous l'acceptation des membres du conseil municipal sera envoyé par mail pour éviter les copies papier.

Il sera validé lors du conseil municipal du mois de février 2017.

**1. Assurance des bâtiments communaux, responsabilité civile et du personnel**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que pour des raisons budgétaires dues aux baisses de dotations de l'Etat, il est en contact avec nos assureurs (MMA – CIGAC) pour renégocier les contrats d'assurances (patrimoine, responsabilité civile, protection juridique, du personnel, véhicules).

Tout d'abord Il donne le détail des montants d'assurances concernant le patrimoine, la responsabilité civile, la protection juridique et les véhicules pour l'année 2016.

<b>Assurance 2016</b>	
MMA :	
- Patrimoine	
- Responsabilité civile	
- Protection juridique	11 923.00 €
SMACL :	
- PRL	689.33 €
MMA :	
- Remorque	128.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 740.33 €</b>

Ensuite il fait lecture de la proposition de MMA pour 2017 :

<b>Assurance 2017</b>	
MMA :	
- Patrimoine	4 961.00 €
- Responsabilité civile	677.00 €
- Protection juridique	1 824.00 €
SMACL :	
- PRL	700.00 €
MMA :	
- Véhicules	1 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 662.00 €</b>

Avec la proposition de MMA la commune fait une économie de 3 078.33 € avec en plus la ferme de la Combe inclus dans le patrimoine.

En ce qui concerne l'assurance du personnel, M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour le choix des options. Il rappelle qu'en septembre la commune a dénoncé le contrat avec CIGAC car le montant de la cotisation annuelle de 2016 a fortement augmentée et s'élève à 12 486.08 €. Suite à la dénonciation du contrat M. MONZY de CIGAC a voulu rencontré le Maire pour proposer une nouvelle offre dont voici les éléments :

AGENT CNRACL	OPTION 1 10 jours fermes		OPTION 2 15 jours fermes		OPTION 3 30 jours fermes	
	CIGAC	SMACL	CIGAC	SMACL	CIGAC	SMACL
ASSURANCES						
Taux de cotisation	5.50%	6.12%	5.10%	5.95%	4.60%	5.61%
Base de l'assiette	116 001.34 €	116 001.34 €	116 001.34 €	116 001.34 €	116 001.34 €	116 001.34 €
<b>Cotisation annuelle</b>	<b>6 380.07 €</b>	<b>7 099.28 €</b>	<b>5 916.07 €</b>	<b>6 902.08 €</b>	<b>5 336.06 €</b>	<b>6 507.68 €</b>
AGENT IRCANTEC	OPTION 1 10 jours fermes		OPTION 2 15 jours fermes		OPTION 3 30 jours fermes	
	CIGAC	SMACL	CIGAC	SMACL	CIGAC	SMACL
ASSURANCES						
Taux de cotisation	1.25%	1.70%	1.10%	1.60%	/	1.50%
Base de l'assiette	61 121.81 €	61 121.81 €	61 121.81 €	61 121.81 €	61 121.81 €	61 121.81 €
<b>Cotisation annuelle</b>	<b>764.02 €</b>	<b>1 039.07 €</b>	<b>672.34 €</b>	<b>977.95 €</b>	<b>/</b>	<b>916.83 €</b>
<b>Cotisation totale annuelle</b>	<b>7 144.10 €</b>	<b>8 138.35 €</b>	<b>6 588.41 €</b>	<b>7 880.03 €</b>	<b>6 100.08 € (Option 3 + option 1) 6 008.40 € (Option 3 + option 1)</b>	<b>7 424.50 €</b>

Après avoir ouïe l'exposé et après en avoir discuté, les membres du conseil municipal choisissent la proposition du CIGAC en prenant l'option 1 pour les agents CNRACL et IRCANTEC.

## 2. Proposition de financement par le Crédit Mutuel pour le projet Logements Les Vernes

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que pour financer le projet Logements les Vernes, construction de deux bâtiments de quatre logements chacun, la commune doit emprunter à hauteur de 850 000 € sur une durée de 25 ans, somme estimée car l'appel d'offre n'est pas encore réalisé mais vu la hausse des taux d'intérêt, il est nécessaire de contractualisé rapidement.

Pour cela M. le Maire a sollicité quatre organismes financeurs qui sont le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, la Banque Postale et la Caisse des Dépôts pour une proposition de prêt. Voici ci-dessous leur offre :

ORGANISME	TAUX	DUREE	FRAIS DE DOSSIER
La Banque Postale	1.80%	20 ans	1 520 €
La Caisse d'Épargne	1.69%	25 ans	850 €
La Caisse des dépôts	1.64%	25 ans	510 €
Le Crédit Mutuel	1.50%	25 ans	850 €

Après la réception et l'étude des quatre propositions, la meilleure offre est faite par le Crédit Mutuel avec un taux fixe de 1,50%.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat de prêt avec le Crédit Mutuel pour le projet Logements les Vernes à hauteur de 850 000 € pour une durée de 25 ans.

Après avoir ouïe l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Mutuel pour le projet Logements les Vernes à hauteur de 850 000 € pour une durée de 25 ans au taux fixe de 1,5%.

### 3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,

Considérant que les dites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, à savoir :

	Budget Commune	Budget Logements les Vernes
Chapitre 20 :	1 500 €	/
Chapitre 21 :	300 500 €	850 000 €
Chapitre 23 :	9 000 €	/

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur TISSOT Jean-Paul et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus.

### 4. Nouvelle CALF

#### Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, naissance du nouvel EPCI issu de la fusion de :

- La Communauté d'agglomération Loire Forez
- La Communauté de commune des Pays d'astrée
- La Communauté de commune des Montagnes du Haut Forez
- 14 des 18 communes de la Communauté de commune du Pays de Saint-Bonnet-le-Château : Saint-Bonnet-le-Château, Luriecq, Saint-Jean-Soleymieux, Soleymieux, La Tourette, Chenereilles, Marols, La Chapelle-en-Lafaye, Montarcher, Saint-Hilaire-Cusson-laValmitte, Merle-Leignec, Apinac, Usson-en Forez, Estivareilles.

72 communes se sont exprimées ou sont réputées favorables (délai dépassé) Délibérations favorables = 81%

84 434 habitants d'expression favorable (ou réputée favorable)

Représentation en nombre d'habitants = 89%

La majorité qualifiée est atteinte : (50% des communes représentant 50% de la population)

Création d'une nouvelle personne morale Nouvelle composition du conseil communautaire : 130 conseillers.

A noter : pas d'accord local du fait du grand nombre de petites communes.

#### Conditions d'installation du nouvel exécutif :

- ✓ Le président par intérim convoque la 1<sup>ère</sup> réunion du nouvel EPCI. Elle aura lieu le 03/01/2017.
  - Avec, comme seul ordre du jour : L'élection du Président
- ✓ Suivent d'autres conseils communautaires pour :
  - Election des vice-présidents : 15 maximum } le 10/01/2017
  - Composition du bureau communautaire }
  - Mise en place des commissions à caractère obligatoire } le 24/01/2017
  - Désignation des membres pour les organismes extérieurs }
  - Etc.
  -

EN TOUT ETAT DE CAUSE, le nouvel exécutif devra être installé le 27 janvier 2017, au plus tard.

### L'installation du nouvel exécutif :

- ✓ 27 janvier 2017, au plus tard : 1ère réunion du nouveau conseil communautaire
- ✓ Février 2017 : présentation du débat d'orientation budgétaire (non obligatoire)
- ✓ Avant le 31 mars 2017 : adoption du budget
- ✓ Dans les 6 mois suivant la fusion : adoption du règlement intérieur

Les conséquences de la fusion-extension :

- ✓ Les compétences obligatoires de la nouvelle communauté d'agglomération :
  - Développement économique
  - Aménagement de l'espace communautaire
  - Equilibre social de l'habitat
  - Politique de la ville
  - Entretien et gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage
  - Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés à partir du 01/01/2018
  - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à partir du 01/01/2020
  - Assainissement et eau (actuellement exercée par la CALF)
- ✓ Les compétences optionnelles et supplémentaires concernées :
  - Compétences optionnelles :  
Une communauté d'agglomération exerce au moins 3 compétences sur sept (en bleu souligné, compétences exercées)
    - [Voirie d'intérêt communautaire](#)
    - [Protection et mise en valeur de l'environnement](#)
    - [Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs](#)
    - [Action sociale d'intérêt communautaire](#)
    - [L'assainissement](#)
    - Eau potable
    - [Création et gestion des maisons de services au public](#)
  - Compétences supplémentaires :  
Liste des compétences actuellement concernées :
    - [Eclairage public](#)
    - [Tourisme](#)
    - [Fourrière pour animaux](#)
    - [Très haut débit et TIC](#)
    - [Création et gestion de crématoriums](#)
    - [SDIS](#)
    - [Développement de la politique culturelle, sportive et de loisirs](#)
    - [Action en faveur des soins de santé](#)
    - [Action de développement touristique](#)
- ✓ La remise en plat des compétences optionnelles et supplémentaires :
  - Compétences optionnelles :
    - Possibilité de conservation par l'EPCI ou de remunicipalisation
    - Délai d'1 an pour se prononcer (jusqu'au 1er janvier 2018) sur l'harmonisation
    - D'ici là, elles continuent d'être exercées dans les anciens périmètres
  - Compétences supplémentaires :
    - Possibilité de conservation par l'EPCI ou de remunicipalisation
    - Délai de 2 ans pour se prononcer (jusqu'au 1er janvier 2019) sur l'harmonisation
    - D'ici là, elles continuent d'être exercées dans les anciens périmètres
    -

La nouvelle communauté d'agglomération dispose de 2 ans pour redéfinir l'intérêt communautaire (jusqu'au 1er janvier 2019). D'ici là les anciennes définitions continuent de s'appliquer dans les anciens périmètres.

## 5. Questions diverses

### - Site Web :

Jean-Jacques MURE, conseiller, demande aux autres membres du conseil s'ils ont des remarques à faire sur la page d'accueil du nouveau site web qui est en cours de changement suite au mail qui leur a été envoyé. Pas de remarques particulières ont été apportées sauf sur l'encadrement des photos.

### - Repas de Noël cantine :

Nadine COURTIAL, conseillère, informe les autres membres du conseil que le repas de Noël de la cantine offert par la mairie est le jeudi 15 décembre prochain. Elle les sollicite pour aider au service. Georgette DUBOIS, Louis DI BARTOLOMEO, Sylvie CHEVAILLIER, Thierry LASSABLIÈRE et Jean-Paul TISSOT peuvent se libérer pour ce jour là.

### - Planning permanence des salles communales :

Suite au mail qui a été envoyé à l'ensemble du conseil, Georgette DUBOIS, conseillère, demande qui peut être présent les lundis pour la permanence des locations des salles communales. Eliane BAYON et Thierry LASSABLIÈRE seront présents le lundi 05 décembre et Nadine COURTIAL et Jean-Jacques MURE seront présents le lundi 12 décembre prochain.

La séance est levée à 20h30.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 02 février 2017 à 19h00 en salle du conseil.**